



M A I R I E  
Code Postal : 24750  
Tél. 05 53 03 69 00  
Fax 05 53 03 69 06  
mairie.atur@wanadoo.fr

# ECOLE D'ATUR

Année scolaire 2011/2012

## Inscription RESTAURANT

L'inscription de votre enfant au restaurant scolaire est enregistrée par la Directrice de l'école. L'inscription pour les repas se fait à l'année et au forfait hebdomadaire de 4 jours.

⇒ Pour des raisons d'organisation et de sécurité (encadrement des enfants), le nombre de repas ne peut changer sauf maladie. En cas d'absence, **le premier jour reste toutefois dû**. Si celle-ci se prolonge, les jours suivants sont décomptés à condition cependant que les parents préviennent la Directrice avant 9 heures ;

⇒ Le retrait d'un enfant doit être signalé à la Directrice de l'école sans quoi les repas seront dus ;

⇒ Les enfants doivent strictement se conformer au règlement en vigueur (exemplaire ci-joint à conserver par la famille);

⇒ Le prix du repas est destiné à couvrir la part alimentaire et s'élève à **2,20 euros**.

✂-----

Partie à détacher et remettre obligatoirement à la Directrice de l'école

M. et/ ou Mme \_\_\_\_\_ ➔ *Nom et prénom des parents*

Domiciliés \_\_\_\_\_ ➔ *Adresse complète*

Déclarons avoir pris connaissance des règlements distribués avec le bulletin d'inscription et nous engageons à nous y conformer;

Notre enfant \_\_\_\_\_ (nom et prénom de l'élève)

Prendra ses repas au restaurant scolaire (forfait de 4 jours)

Ne prendra pas ses repas au restaurant scolaire

Le .....

(Date et signature de l'autorité parentale)